

COMPTE RENDU REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU DIMANCHE 30 MARS 2014

**ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

**Date de la convocation :** 24/03/2014

**L'an deux mil quatorze, le trente Mars, à dix heures , le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en application des articles L,2121-7 et L2122-8 du CGCT pour procéder à l'élection du Maire et des Adjoint.**

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

AUBRY Claude, BREVET Jean-michel, BRUNET Joël, BUFFARD Franck, CHOLLET Collette, DUBRUC Yves, GAUDET Rolande, JUILLARD Evelyne, LAZARE Sébastien, LHOTE Annick, LUCCHINI Michel, MOUSSET Farida, PLAZAS Sylvaine, RICHER Jean-François, TARPIN-LYONNET Astrid, THIBAUD Jean-Pierre, VONCONNEAU Eric, YNNA Lydia.

**Absente excusée** qui a donné pouvoir : VIERIA Laëtitia à LUCCHINI Michel

Mme TARPIN-LYONNET Astrid a été nommée secrétaire de séance

**Résultat de l'élection du Maire**

**1er tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	ZERO
Nombre de votants	DIX-NEUF
Nombre de suffrages déclarés nuls	ZERO
Nombre de suffrages exprimés	DIX-NEUF
MAJORITE ABSOLUE	DIX

**Mr BRUNET Joël ayant obtenu 18 voix a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.**

**Délibération création de poste d'Adjoint**

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-1 et L 2122-2 , le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 VOIX POUR,

**A FIXER le nombre d'adjoints à QUATRE**

**Résultats de l'élection des Adjoint**

**1er tour de scrutin**

Liste conduite par M. BRUNET Joël	
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	ZERO
Nombre de votants	DIX-NEUF
Nombre de suffrages déclarés nuls	DEUX
Nombre de suffrages exprimés	DIX-NEUF
MAJORITE ABSOLUE	DIX

**La liste des adjoints conduite par M. BRUNET Joël ayant obtenue 17 voix, ont été proclamés :**

**M. LUCCHINI Michel, 1er Adjoint**  
**Mme JUILLARD Evelyne, 2ème Adjoint**  
**M. THIBAUD Jean-Pierre, 3ème Adjoint**  
**Mme CHOLLET Collette, 4ème Adjoint**

## **Création Commission « AMENAGEMENT » / ZAC « LE MENIE & EN RIGNION »**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal en place à la date du 9 Décembre 2013, a par délibération n°02/10/13 du 21 Octobre 2013, décidé de recourir à une concession d'aménagement suite à la création d'une zone d'aménagement concerté sur le secteur « LE MENIE & EN RIGNION », et de lancer une procédure pour désigner un aménageur qui sera chargé de l'aménagement de ladite zone.

De ce fait, une commission a été créée par délibération en date du 9 Décembre 2013 n°01/12/13.

Aujourd'hui, suite au renouvellement et à la mise en place du nouveau Conseil Municipal en date du 30 Mars 2014, il convient de procéder à l'installation d'une commission « AMENAGEMENT », et ce, afin de poursuivre les objectifs précédemment engagés conformément aux dispositions de l'article R.300-9 du Code de l'Urbanisme, dont les membres sont élus au sein du Conseil Municipal.

Le nombre de membres de la commission n'est pas défini. La commission n'est constituée que d'élus. Aucune disposition n'interdit toutefois qu'elle se fasse assister pour les aspects techniques, par une assistance extérieure. La désignation a lieu à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Il précise que cette commission sera chargée d'émettre un avis sur les candidatures et les propositions reçues, préalablement à l'engagement des discussions mentionnées à l'article R,300-8.

Cette commission pourra également être saisie par le Maire à tout moment de la procédure.

En conséquence, il propose :

- de créer ladite commission « AMENAGEMENT »,  
que cette commission soit composée d'un Président de droit, ou de son représentant, et de **CINQ** membres titulaires,  
et **CINQ** membres suppléants,

- de fixer les modalités de convocation, quorum, vote et suppléance suivantes :

1° Convocation à l'initiative du Président dans un délai de 5 jours francs avant la tenue de la séance

2° L'avis de la commission sera rendu à la majorité simple,

3° En cas d'absence d'un membre titulaire, quel qu'il soit, c'est le premier suppléant sur la liste qui devra le remplacer.

Etant précisé que la commission pourra se faire assister, pour les aspects techniques par une assistance extérieure. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 VOIX POUR**

- **ADOpte** le principe de la constitution d'une commission « AMENAGEMENT »,

- **ADOpte** le mode de fonctionnement de la commission tel que décrit ci-dessus,

- **DECIDE** de procéder à l'élection de **CINQ** membres titulaires et de **CINQ** membres suppléants pour siéger au sein de la commission « AMENAGEMENT », par un vote à main levée, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT ; la commission susvisée est présidée par Monsieur BRUNET Joël, Maire,

<b>-TITULAIRES</b>	- LUCCHINI Michel - THIBAUD Jean-Pierre - BREVET Jean-Michel - LAZARE Sébastien - RICHER Jean-François
<b>-SUPPLEANTS</b>	-BUFFARD Franck - DUBRUC Yves -LHOTE Annick - MOUSSET Farida -PLAZAS Sylvaine

- **DESIGNE** Monsieur le Maire en tant qu'autorité habilitée à engager les discussions avec les candidats, à signer la convention de concession, et à proposer le choix du concessionnaire au Conseil Municipal. En cas d'empêchement, Monsieur le Maire sera remplacé par Monsieur VINCONNEAU Eric

### **PROCHAINES REUNIONS**

**Commission Finances : Jeudi 3 Avril 2014 20h30**

**Personnes intéressées pour faire partie de cette commission**

**Jean-Pierre THIBAUD  
Evelyne JUILLARD  
Collette CHOLLET  
Jean-Michel BREVET  
Franck BUFFARD  
Yves DUBRUC  
Sylvaine PLAZAS  
Astrid TARPIN-LYONNET**

**Pour cette première réunion, tout le conseil municipal est cordialement invité.**

**Conseil Municipal : Mardi 8 Avril 2014 20h30**

**Délégation au Maire par le Conseil Municipal  
Détermination du taux des indemnités Maire/Adjointes  
Installation des commissions municipales et extérieures  
Détermination du nombre de conseillers municipaux /membres du CCAS**

**Conseil Municipal : Mardi 29 Avril 2014 20h30**

**VOTE IMPOTS DIRECTS 2014  
BUDGETS PRIMITIFS (Commune, Eau, Salle Polyvalente, Location Bâtiment Industriel)**

**TOUTE CONVOCATION SERA ADRESSEE PERSONNELLEMENT A CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL (soit par mail, soit par courrier, soit les deux)**

### **INFORMATIONS**

**Réunion conseil municipal informel : TOUS les premiers « lundi » du mois à 20h30 (Attention, aucune convocation ne sera envoyée)**

**Réunion Conseil d'Ecole : 04/04/2014 à 18h**

**Concert de la Chorale du Bugey à l'Eglise de CHATEAU GAILLARD : 04/04/2014 16h**

**FIN DE SEANCE : 12h.**

**FAIT A CHATEAU GAILLARD, le 31 Mars 2014**